

Personne publique et droit à l'image

Par **Lawstudent1**, le **08/11/2015 à 08:42**

Bonjour à vous, j'ai une dissertation à rédiger et j'aurais besoin de quelques conseils notamment au niveau du plan :)

Le sujet est "La personne publique dispose t-elle d'un droit à l'image?"

Si j'ai bien compris ce sur quoi on nous amène à réfléchir, c'est d'une part l'opposition entre liberté d'information (1881) et le respect de la vie privé mais également la cession volontaire de son droit à l'image, ce qui est le plus souvent le cas pour des personnes connues.

Du coup pour un plan est-ce que je pourrai faire quelque chose de ce style:

I-Un respect du droit à l'image qui s'impose à tous

II-Un respect du droit à l'image qui connaît des exceptions

A-Contradiction entre droit à l'image et droit à l'information

B-Cession du droit à l'image volontaire